



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 22 novembre 2021 avec transmission d'une convocation rectificative le 25 novembre 2021, suite au transfert du lieu de la séance ;
- affichage à la salle polyvalente Alphonse HAAG de l'arrêté de transfert du lieu de la séance le 29 novembre 2021, de l'ordre du jour et de la convocation le 22 novembre et le 25 novembre 2021 pour la convocation rectificative ;
- affichage en Mairie de l'arrêté de transfert du lieu de l'installation le 29 novembre 2021, de l'ordre du jour et de la convocation le 21 novembre et le 25 novembre 2021 pour la convocation rectificative ;
- affichage au village de l'ordre du jour et de la convocation le 22 novembre et le 25 novembre 2021 pour la convocation rectificative ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 22 novembre et le 24 novembre 2021 pour la convocation rectificative ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage à la salle polyvalente Alphonse HAAG, aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire ; MM. Jean-Philippe HIHN, Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjointes au Maire ; MM. Serge MATHIS, Michel CORBIN, Yves SCHNELL, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Nadine VOLK, Christelle HIRSCHMANN, Estelle SCHUHLER, Anne RIFF, Karine VOGELEISEN, Anne RINIÉ, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Gérald DILLESEGER, Hervé DISTEL, Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Conseillers Municipaux.

Mmes Anne RINIÉ, Stéphanie HUSSER et Clémentine JEHL, Conseillères Municipales, sont absentes et excusées.

Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Membres en exercice : **23** Présents : **20** Absents et excusés : **3** Absent : **0** Procurations : **3**

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

oOo

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 14 du mandat 2020-2026 :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021**
- 2. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**
Installation
- 3. ADMINISTRATION GENERALE**
A.- Chantier d'insertion SAVA
B.- Bâtiments communaux - Lancement d'une étude thermique concernant différents sites
- 4. FORET - CHASSE**
A.- Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux d'exploitation 2022
Programme des actions 2022
B.- Etat d'assiette 2023
- 5. FINANCES**
A.- Décision modificative N°1
B.- Subventions 2021 – Modification du tableau
- 6. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
- 7. COMMUNICATIONS**
- 8. VŒUX – DIVERS**

oOo

Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux enfants du Conseil Municipal des Enfants et leurs accompagnants. Il adresse également des mots de bienvenue au public présent ainsi qu'au représentant de la presse.

En préambule de l'Ordre du Jour, il tient à adresser ses plus vives félicitations à M. Georges KREBS, Président de l'Union Nationale des Anciens Combattants locale depuis plus de 40 ans, et qui vient d'être distingué de la croix de Chevalier de l'Ordre National du Mérite par Décret du Président de la République en date du 24 novembre.

DCM-2021-11-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021

Le document transmis aux élus amène 2 observations :

- Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, précise qu'elle s'est adressée aux Elus pour les remercier pour la mise à disposition de la salle polyvalente Alphonse HAAG au nom de la section Tennis de table de la MJC et du Tennis (p 24).
- Par ailleurs, Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, relève que dans la proposition de résolution relative à l'adhésion de la Commune aux Brigades Vertes, il a été omis de préciser que M. Gérald DILLENSEGER a été nommé en qualité de suppléant.

Outre ces deux modifications validées à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021 et préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

oOo

DCM-2021-11-2

2. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Installation

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe

Le 21 octobre les élèves de CM1 et CM2 ont voté afin d'élire les nouveaux Conseillers Municipaux Enfants.

Certains avaient été élus pour deux ans et conserveront leur statut jusqu'en fin d'année scolaire :

- Timéo BRUNET
- Soryana DOLL
- Mathéo HAMM-HABERKORN
- Rosalie NOMA
- Sara RAMIREZ BIEBER
- Mathilde STUDER

Les nouveaux élus complétant cette équipe sont :

- Mithil BOURCELLIER
- M. Sam INACIO
- Mlle Orlane HAAR
- Mlle Alexia BURGER
- Mlle Apolline DISTEL
- Mlle Hlynha ANTONI
- Mlle Sarah GRANDIDIER

Le Conseil Municipal les accueillera pour procéder à leur installation officielle.

Le Maire accueille chaleureusement les enfants présents et cède la parole à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, qui précise que 7 nouveaux conseillers ont été élus le 21 octobre

dernier dont 6 sont présents et que parmi les 6 anciens, Mlle Soryana DOLL a quitté la Commune et que Mathéo HAMM-HABERKORN, ancien CM2 ayant intégré le Collège, ne font plus partie du Conseil Municipal des Enfants.

Le Maire s'adresse ensuite personnellement à chaque jeune élu présent et recueille les motifs de leur engagement au sein du Conseil Municipal des Enfants. Plusieurs thèmes rejaillissent de leur engagement :

- œuvrer pour une vie meilleure dans la Commune ;
- aider des personnes âgées ;
- créer des panneaux en affiches et communiquer sur les bons gestes pour le climat ;
- limiter la vitesse sur les routes de la Commune à 30 km/h ;
- créer un parc ou aire de jeux en face de l'école ;
- mettre en place davantage de poubelles pour moins de pollution.

...

Depuis leur récente élection, une visite à la Maison de Retraite a été organisée et les enfants ont participé aux cérémonies du 11 Novembre dernier.

Puis Mme Gwenaëlle RUHLMANN propose que les élus du Conseil Municipal puissent se présenter à leur tour aux enfants.

A l'issue, le Maire précise qu'au total 23 élus forment le Conseil Municipal et que la Commune compte presque autant d'agents communaux.

Il réitère ses félicitations aux nouveaux élus enfants et adresse ses compliments aux enfants entamant leur deuxième année de fonction par quelques mots de sympathie.

Il ajoute espérer qu'ils trouveront du bonheur dans leur nouvelle fonction et dit espérer qu'un jour ils puissent siéger en lieux et place des adultes présents.

DCM-2021-11-3A

3. ADMINISTRATION GENERALE

A. Entretien des espaces verts et publics

Chantier d'insertion 2022 - SAVA

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

A l'instar de l'opération réalisée depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la démarche entreprise avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace.

Aux prestations à réaliser à Kientzville et chiffrées à 6 000,-€ TTC, correspondant à 20 contributions journalières de 300,-€ TTC, se rajoutent 4 demi-journées de dégageement végétal du cimetière au coût de 150,-€ TTC la demi-journée.

L'intervention globale s'élèvera en conséquence à 6 600,-€ TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2022 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 6 600,-€ TTC) ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

Le Maire précise que l'enveloppe indiquée est la même que celle votée en 2020 pour l'année 2021, elle-même non utilisée en totalité.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, souligne que des prestations sont facturées en fonction des ordres de service passés, eux-mêmes tributaires des conditions météorologiques.

A Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, souhaitant connaître les prestations à réaliser par la SAVA sur Kientzville, M. HIHN, indique de la tonte, taille, broyage, ...

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, dit être contre la proposition car ce qui le dérange particulièrement est l'augmentation du coût chaque année.

Le Maire rappelle que l'augmentation dont il parle date de quelques années et qu'elles sont liées aux besoins d'intégration des interventions au cimetière. Aujourd'hui et après les opérations d'enherbement, ce sont les agents qui y ont repris la main, même si nous restons dans une période d'essai encore sur le sujet.

Le volume proposé n'a donc pas évolué et il rappelle que les crédits votés sont rarement totalement utilisés mais inscrits en cas de besoin, ce qui a déjà été nécessaire par le passé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2022 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 6 600,-€ TTC) ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés avec

| | |
|---------------------|---|
| 1 contre | M. Gérald DILLESEGER, Conseiller Municipal |
| 1 abstention | M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire |

DCM-2021-11-3B

3. ADMINISTRATION GENERALE

B. Bâtiments communaux – Lancement d'une étude thermique concernant différents sites

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Dans la perspective de réalisation de travaux de rénovations énergétiques sur divers bâtiments propriétés de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal d'engager des diagnostics énergétiques sur la Salle Polyvalente Alphonse Haag, la Mairie ainsi que l'ancien bâtiment de "La Poste".

Situés au Centre-bourg, ces interventions sont prioritaires du fait notamment de l'existence d'une ancienne chaudière "fioul" à la Salle Polyvalente et de la proximité des 3 sites.

➤ **Evaluation du coût des audits énergétiques :**

| | |
|---------------------|------------------|
| - Salle Polyvalente | 4 200,- € |
| - Mairie | 4 800,- € |
| - Poste | <u>3 800,- €</u> |
| | 12 800,-€ HT |
| soit | 15 360,-€ TTC |

➤ **Financement :**

| | |
|--|------------------|
| - Subventions (Climaxion : 1 000,- €/bâtiment) | 3 000,- € |
| - Autofinancement | <u>12 360,-€</u> |
| | 15 360,-€ |

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER** la réalisation des diagnostics énergétiques pour ces 3 bâtiments ;
- D'AUTORISER** le Maire à lancer des consultations en vue de la désignation d'un bureau d'études ;
- D'INSCRIRE** au budget 2021 de la Commune les crédits nécessaires à la réalisation de ces diagnostics énergétiques ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente.

A la question du devenir de La Poste après rénovation, M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique que la réponse n'est pas figée. Cependant, l'enveloppe et les volumes du bâtiment sont existants. Un logement est possible à l'étage et pour ce qui est du rez-de-chaussée, cela reste à définir.

Le Maire souligne qu'il est important de donner un signal d'autant que la proposition correspond à la reprise d'un programme de campagne municipale en ce qui concerne la salle Alphonse HAAG.

M. SCHEIBLING, précise qu'il s'y trouve notamment un dispositif de chauffage vétuste.

Les études proposées sont nécessaires pour pouvoir espérer une réalisation en 2022 ou 2023.

Le financement pourra se raccrocher à des dispositifs de soutien existants et proposés par la Région Grand Est et le plan de relance.

A M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, rappelant qu'une visite de bâtiments communaux avait été organisée il y a quelques mois et demandant si des projets avançaient, le Maire répond qu'il y a justement lieu de réaliser des études préalables par rapport aux investissements qui deviendront nécessaires.

Il y a lieu de prendre les choses dans l'ordre. Pour ce qui concerne l'ORT, un déploiement sur les Communes d'Ebersheim, Châtenois, Muttersholtz et Scherwiller sera engagé en début 2022. Les décisions à prendre viendront par la suite.

M. SCHEIBLING indique que le projet présenté est intégré à la Décision Modificative N°1, ceci et surtout par rapport à une urgence qui est celle de la chaudière et de son futur remplacement.

En lançant les études maintenant, une nouvelle installation peut être espérée pour l'hiver 2022/23.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE** la réalisation des diagnostics énergétiques pour ces 3 bâtiments ;
- AUTORISE** le Maire à lancer des consultations en vue de la désignation d'un bureau d'études ;

INSCRIT au budget 2021 de la Commune les crédits nécessaires à la réalisation de ces diagnostics énergétiques ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DCM-2021-11-4A

4. FORÊT - CHASSE

A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux d'exploitation 2022

Programme des actions 2022

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire

Mi-novembre, les services de l'ONF ont fait parvenir en Mairie :

- le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour 2022,
- le programme d'actions pour 2022,

ceci pour soumission au Conseil Municipal.

Les propositions de l'ONF s'établissaient alors synthétiquement et de la manière suivante :

| DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE |
|--|------------|-----------------------------|-------------------|---------------------|
| EXPLOITATION | | | | |
| ETAT PREVISIONNEL DES COUPES | | | | |
| - Salaires et charges | 14 210,- € | } 15 632,- € | } 39 070,- € | |
| - Assistance gestion de la main d'œuvre | 711,- € | | | |
| - Frais gestion SIVU et autres | 711,- € | | | |
| - Débardage – câblage | 6 690,- € | Vente de bois coupés | } 4 100,- € | |
| - Maîtrise d'œuvre | 1 833,- € | Produits accidentels coupés | | |
| TOTAL EPC | | 24 155,- € | 43 170 - € | + 19 015,- € |
| PROGRAMME DES ACTIONS/TRAVAUX | | | | |
| Régie – Salaires et charges | | | | |
| - Travaux de maintenance - parcellaire | 330,- € | | | |
| - Travaux de plantation | 8 820,- € | | | |
| - Travaux sylvicoles | 5 870,- € | | | |
| - Travaux d'infrastructure | 980,- € | | | |
| - Travaux touristiques | 980,- € | | | |
| - Protection contre les dégâts de gibier | 490,- € | | | |
| - Travaux divers | 820,- € | | | |

| | | | | |
|--|------------------------------------|--|-------------------|----------------------|
| Sous-total | 18 290,- € | | | |
| - Frais de gestion de main d'œuvre | 1 213,- € | | | |
| - Honoraire assistance technique | 2 096,90 € | | | |
| Total PA | 21 599,90 € | | | - 21 599,90 € |
| TOTAL GENERAL EXPLOITATION et PA | 45 754,90 € | | 43 170,- € | - 2 584,90 € |
| Frais de garderie ONF (2020 ref) | 3 500,- € <i>environ</i> | | | - 3 500,- € |
| Contribution à l'hectare (ref 2017) | 1 147,- € | | | - 1 147,- € |
| TOTAL GESTION FORESTIERE 2021 | 50 401,90 € | | 43 170,- € | - 7 231,90 € |

(*)La proposition intègre en recettes des volumes de 209 m³ de vente de bois coupés non façonnés, de 593 m³ de bois d'œuvre et 14 m³ de bois de feu, soit un total de 774 m³ de coupes à façonner.

Concernant le programme des travaux, la présentation détaillée est la suivante :

| Actions et localisations | Quantité Programmée | Montant lié aux salaires communaux | Factures | Montant total de la prestation | Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF |
|--|----------------------------|---|-----------------|---------------------------------------|--|
| TRAVAUX DE MAINTENANCE – PARCELLAIRE | | | | | |
| Entretien de parcellaire Localisation : 8.a | 1 400 MLI | 288,- € | 0,- € | 288,- € | 8 H |
| TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION | | | | | |
| Fourniture de plants de chêne sessile | 500 PL | 0,- € | 450,- € | 900,- € | 0 H |
| Fourniture de plants de douglas | 1 000 PL | 0,- € | 600,- € | 600,- € | 0 H |
| Fourniture de plants de cèdre | 1 000 PL | 0,- € | 1 650,- € | 1 650,- € | 0 H |
| Fourniture de plants de pins laricio | 500 PL | 0,- € | 750,- € | | 0 H |
| Fourniture de plants de châtaignier Localisation : Parcelles 23 à 25 | 500 PL | 0,- € | 550,- € | | 0 H |
| Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : Parcelles 23 à 25 | 3 500 PL | 3 780,- € | 0,- € | 3 780,- € | 105 H |
| Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : Parcelles 5, 23 à 25 et 32 | 1 HA | 3 456,- € | 0,- € | 3 456,- € | 96 H |
| TRAVAUX SYLVICOLES | | | | | |
| Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoieement, dépressage et remise en état Localisation : Parcelle 19 | 1 HA | 1 728,- € | 0,- € | 1 728,- € | 48 H |
| TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER | | | | | |
| Entretien des clôtures grillagées Localisation : Parcelles 23 à 25 | 12 H | 432,- € | 0,- € | 432,- € | 12 H |
| TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE | | | | | |
| Entretien des renvois d'eau Localisation : Routes des châteaux, chemins divers | 24 H | 864,- € | 0,- € | 864,- € | 24 H |
| TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC | | | | | |
| Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Sentiers et chemins | 1 U | 864,-€ | 0 € | 864,-€ | 24 H |
| TRAVAUX DIVERS | | | | | |

| | | | | | |
|--|------|-------------------|------------------|-------------------|--------------|
| Sécurisation des lots de bois de chauffage - Abattage d'arbres de classe de diamètre égale ou supérieur à 35 cm Localisation : Parcelles 13, 27 et 39 | 1 FO | 430,-€ | 0,-€ | 430,-€ | 10 H |
| Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de bois de chauffage < 10 M3A) (OF cnx) Localisation : Parcelles 13, 27 et 39 | 8 H | 288,-€ | 0,-€ | 288,-€ | 8 H |
| TOTAL | | 12 130,- € | 4 000,- € | 16 130,- € | 335 H |

| | |
|---|------------|
| Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif | 2 097,- € |
| Honoraires de gestion de la main d'œuvre + équipement de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale) | 1 213,- € |
| Montant total estimatif HT | 19 440,- € |

La Commission Forêt – Chasse s'est réunie le 15 novembre 2021 afin de prendre connaissance des propositions et d'en débattre.

Est proposé :

1) En matière de coupes :

- De valider les parcelles proposées selon la présentation de l'ONF.

2) De modifier le programme des actions ci-dessous :

| Actions et localisations | Quantité Programmée | Quantité Validée | Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF | Nombre d'heures ouvriers validées par la Commission |
|---|----------------------------|-------------------------|--|--|
| Entretien de parcellaire Localisation : 8.a | 1 400 MLI | 1 400 MLI | 8 H | 8 H |
| Fourniture de plants d'acacias | | 300 PL | | 0 H |
| Fourniture de plants de chêne sessile | 500 PL | 1 000 PL | | |
| Fourniture de plants de douglas | 1 000 PL | 1 000 PL | | |
| Fourniture de plants de cèdre | 1 000 PL | 1 000 PL | | |
| Fourniture de plants de pins laricio | 500 PL | 250 PL | | |
| Fourniture de plants de châtaignier Localisation : Parcelles 23 à 25 | 500 PL | 250 PL | | |
| Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : Parcelles 23 à 25 | 3 500 PL | 3 500 PL | 105 H | 105 H |
| Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : Parcelles 5, 23 à 25 et 32 | 1 HA | 1 HA | 96 H | 80 H |
| Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état Localisation : Parcelle 19 | 1 HA | 1 HA | 48 H | 40 H |
| Entretien des clôtures grillagées Localisation : Parcelles 23 à 25 | 12 H | 12 H | 12 H | 8 H |
| Entretien des renvois d'eau Localisation : Routes des châteaux, chemins divers | 24 H | 24 H | 24 H | 24 H |
| Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Sentiers et chemins | 1 U | 1 U | 24 H | 24 H |
| Sécurisation des lots de bois de chauffage - Abattage d'arbres de classe de diamètre | 1 FO | 1 FO | 10 H | 10 H |

| | | | | |
|--|-----|-----|--------------|--------------|
| égale ou supérieur à 35 cm Localisation : Parcelles 13, 27 et 39 | | | | |
| Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de bois de chauffage < 10 M3A) (OF cnx) Localisation : Parcelles 13, 27 et 39 | 8 H | 8 H | 8 H | 8 H |
| TOTAL | | | 335 H | 307 H |

Est donc proposé au Conseil :

- DE VALIDER** l'état prévisionnel des coupes 2022 tel que proposé par l'ONF ;
- DE MODIFIER** le programme des actions complémentaires 2022 tel que ci-dessus décrit ;
- DE CHARGER** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

A Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, demandant s'il n'était pas possible d'utiliser et développer les jeunes pousses d'acacias présentes sur le terrain plutôt que de les acheter, M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, indique que pour cette essence, les rejets se font la plupart du temps depuis les racines. Or cette essence est inexistante dans les parcelles concernées.

L'ONF propose des plants de chêne, châtaigniers, Or après échange en Commission, il est proposé de tenter de l'acacia qui pousse dans certains milieux comme de la mauvaise herbe.

L'essai est pris en compte par l'ONF d'autant qu'il est précisé que les plants sont « bon marché ».

A M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, interrogeant sur la possibilité de réussir à une régénération naturelle, M. GLOCK, indique que de manière générale, on replante le même type d'essence existant là où les arbres ont été coupés ce qui n'est pas le cas dans le projet de Scherwiller.

Par ailleurs, les plantations fonctionnent bien s'il y a de la pluie. Sur ce point 2021 aurait été une bonne année.

En forêt lorsque la terre est remuée et malaxée, une chance supplémentaire est donnée pour un développement des nouveaux plants, et c'est ce qui sera fait.

Cependant en cas d'orage, il existe un réel risque de ravinement.

Des essais de fraisage seront toutefois réalisés à certains endroits après réunion sur le terrain.

A M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, supposant que l'ONF favorise les essences résistantes aux canicules, M. GLOCK, précise qu'il n'y a aucun problème pour ce qui concerne le douglas et le chêne sessile, que le pin laricio tient et que le châtaignier repoussera s'il devait ne pas tenir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- VALIDE** l'état prévisionnel des coupes 2022 tel que proposé par l'ONF ;
- MODIFIE** le programme des actions complémentaires 2022 tel que ci-dessus décrit ;
- CHARGE** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DCM-2021-11-4B

4. FORET - CHASSE

B. Etat d'assiette 2023

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire
M. Bruno GLOCK, Adjoint

La Commission Forêt – Chasse réunie le 15 novembre 2021, après avoir étudié la proposition de l'Office Nationale des Forêts relative à l'état d'assiette 2023, a émis un avis favorable au projet.

Coupe de l'aménagement

| Forêt | UG | Peuplement | Type coupe | Surface (ha) |
|-------------|------|---|-----------------------------|--------------|
| Scherwiller | 40_a | Futaie régulière Chêne > 50 % et Pins sylvestres 20/50% Moyens bois prépondérant Peuplement à décapitaliser | Amélioration Indifférenciée | 19.09 |
| Scherwiller | 6_a | Futaie régulière PIN SYLVESTRE Moyens bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif | Amélioration Indifférenciée | 6.73 |
| Scherwiller | 8_a | Futaie régulière PIN SYLVESTRE Petit bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif | Amélioration Indifférenciée | 21.12 |
| Scherwiller | 6_ae | Futaie régulière Chêne > 50 % et Pins sylvestres 20/50% Petit bois prépondérant Peuplement à décapitaliser | Amélioration Indifférenciée | 3.76 |

Coupe programmée en suppression

| Forêt | UG | Peuplement | Type coupe | Surface (ha) |
|-------------|------|--|-----------------------------|--------------|
| Scherwiller | 19_a | Futaie régulière Chêne > 50 % et Pins sylvestres | Amélioration Indifférenciée | 4.68 |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | 20/50% Moyens bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif | | |
|--|--|--|--|--|

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'état d'assiette 2023 proposé par l'ONF ;

DE CHARGER le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente et l'information de M. le Préfet et des services de l'ONF.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, précise que le vote de l'état d'assiette permet l'engagement des opérations de martelage, elles-mêmes nécessaires pour les estimations des volumes de bois à présenter l'année N+1 dans le cadre des projets d'état prévisionnel des coupes.

Il rappelle que la parcelle 19 avait été reprogrammée en juillet 2021, d'où son retrait et que la parcelle 6 est concernée par l'APB du Biotope.

Il y a lieu pour cette parcelle d'en parler au GERRIS préalablement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE l'état d'assiette 2023 proposé par l'ONF ;

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente et l'information de M. le Préfet et des services de l'ONF.

ADOpte A L'UNANIMITE

DCM-2021-11-5A

5. FINANCES

A. Décision modificative n° 1

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, rappelle que le Compte Administratif de l'année 2020 a été approuvé par le Conseil Municipal le 07 avril 2021 et que les résultats de fonctionnement et d'investissement issus du Compte Administratif ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes 2020 ont été intégrés dans le budget primitif 2021, approuvé par le Conseil Municipal le 07 avril dernier.

De ce fait, il n'y a plus lieu d'établir un budget supplémentaire mais simplement une décision modificative n°1 pour procéder à quelques ajustements de crédits.

Ce document a été soumis à la commission des Finances qui s'est réunie le 24 novembre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la décision modificative n° 1 telle que présentée.

FONCTIONNEMENT – dépenses

| | | |
|-----------------|---|--------------------|
| Chapitre | | |
| 011 | <u>Charges à caractère générale</u> | 27 500,00 € |
| 60611 | Eau et assainissement | -1 500,00 € |
| 60628 | Autres fournitures non stockées | 4 000,00 € |
| 60632 | Fournitures de petit équipement | -4 000,00 € |
| 6064 | Fournitures administratives | 1 000,00 € |
| 6068 | Autres matières et fournitures | -3 000,00 € |
| 615221 | Entretien et réparations bâtiments | 11 500,00 € |
| 615231 | Entretien et réparations voiries | 4 500,00 € |
| 615232 | Entretien et réparations réseaux | 8 500,00 € |
| 61551 | Matériel roulant | 1 500,00 € |
| 6226 | Honoraires | -5 000,00 € |
| 6237 | Publications | -1 000,00 € |
| 6288 | Autres services extérieurs | 11 000,00 € |
| Chapitre | | |
| 012 | <u>Charges de personnel et frais assimilés</u> | 0,00 € |
| 6411 | Personnel titulaire | -10 000,00 € |
| 6451 | Cotisations à l'URSSAF | -10 000,00 € |
| 67731 | Allocations de chômage versées directement | 20 000,00 € |
| Chapitre | | |
| 014 | <u>Atténuations de produits</u> | -3 500,00 € |
| 739223 | Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales | -3 500,00 € |
| Chapitre | | |
| 022 | <u>Dépenses imprévues (fonctionnement)</u> | 3 894,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues (fonctionnement) | 3 894,00 € |
| Chapitre | | |
| 023 | <u>Virement à la section d'investissement</u> | -4 600,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | -4 600,00 € |
| Chapitre | | |
| 65 | <u>Autres charges de gestion courante</u> | -254,00 € |
| 65742 | Subvention de fonctionnement aux associations et org.privé | -254,00 € |
| | <u>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u> | 23 040,00 € |

FONCTIONNEMENT – recettes

| | | |
|-----------------|---------------------------------------|-------------------|
| Chapitre | <u>Atténuations de charges</u> | 5 500,00 € |
|-----------------|---------------------------------------|-------------------|

| | | |
|-----------------|---|--------------------|
| 013 | | |
| 6419 | Remboursements sur rémunérations du personnel | 5 500,00 € |
| Chapitre | | |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 3 500,00 € |
| 70311 | Concession dans les cimetières (produit net) | 6 000,00 € |
| 70878 | Par le GFP de rattachement | -2 500,00 € |
| Chapitre | | |
| 73 | Impôts et taxes | -2 354,00 € |
| 7318 | Autres produits locaux ou assimilés | 2 646,00 € |
| 7351 | Taxe sur la consommation finale d'électricité | -5 000,00 € |
| Chapitre | | |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 1 044,00 € |
| 7411 | Dotation forfaitaire | 76,00 € |
| 74121 | Dotation de solidarité rurale | -563,00 € |
| 74127 | Dotation nationale de péréquation | -1 706,00 € |
| 744 | FCTVA | 920,00 € |
| 74718 | Autres | 2 205,00 € |
| 7478 | Autres organismes | 112,00 € |
| Chapitre | | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 8 100,00 € |
| 752 | Revenus des immeubles | 7 500,00 € |
| 7588 | Autres produits divers de gestion courante | 600,00 € |
| Chapitre | | |
| 77 | Produits exceptionnels | 7 250,00 € |
| 773 | Mandats annulés (exercices antérieurs) | 4 000,00 € |
| 7788 | Produits exceptionnels divers | 3 250,00 € |
| | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 23 040,00 € |

INVESTISSEMENT - dépenses

| | | |
|---------------------|---|----------------------|
| Chapitre 041 | Opérations patrimoniales | 32 101,79 € |
| 2315 | Installations, matériel et outillage techniques | 32 101,79 € |
| Chapitre 020 | Immobilisations incorporelles | 34 900,00 € |
| 2031 | Frais d'études | 34 900,00 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | -152 100,00 € |
| 2115 | Terrains bâtis | -4 500,00 € |
| 21318 | Autres bâtiments publics | -150 000,00 € |
| 2151 | Réseaux de voirie | 4 000,00 € |

| | | |
|------|---|-------------|
| 2183 | Matériel de bureau et matériel informatique | 700,00 € |
| 2184 | Mobilier | 50,00 € |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | -2 350,00 € |

| | | |
|---------------------------|--|----------------------------|
| <u>Chapitre 23</u> | <u>Immobilisations en cours</u> | <u>-60 425,66 €</u> |
| 2313 | Constructions | -30 104,00 € |
| 2315 | Installations, matériel et outillage techniques | 2 704,00 € |
| 238 | Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles | -33 025,66 € |

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT **-145 523,87 €**

INVESTISSEMENT - recettes

| | | |
|----------------------------|--|---------------------------|
| <u>Chapitre 021</u> | <u>Virement de la section de fonctionnement</u> | <u>-4 600,00 €</u> |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | -4 600,00 € |

| | | |
|----------------------------|--|---------------------------|
| <u>Chapitre 041</u> | <u>Opérations patrimoniales</u> | <u>32 101,79 €</u> |
| 238 | Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles | 32 101,79 € |

| | | |
|---------------------------|---|----------------------------|
| <u>Chapitre 10</u> | <u>Dotations, fonds divers et réserves</u> | <u>-33 490,00 €</u> |
| 10222 | FCTVA | -33 490,00 € |

| | | |
|---------------------------|--|----------------------------|
| <u>Chapitre 13</u> | <u>Subventions d'investissement</u> | <u>-94 510,00 €</u> |
| 1328 | Autres | -117 000,00 € |
| 1346 | Participations pour voirie et réseaux | 22 490,00 € |

| | | |
|---------------------------|--|----------------------------|
| <u>Chapitre 21</u> | <u>Immobilisations corporelles</u> | <u>-45 025,66 €</u> |
| 238 | Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles | -45 025,66 € |

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT **-145 523,87 €**

A Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, souhaitant des précisions concernant l'enfouissement des réseaux "orange" chiffré à 3 700,- €, M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique que l'inscription des crédits remonte à 2017. L'opération n'a pas été réalisée pensant que la fibre allait s'installer dans la rue.

Or, la fibre utilise les voies préexistantes du cuivre. Dans la rue Ste Odile, le réseau est aérien et le restera sauf à valider son enfouissement qui impliquera un coût pour la Commune.

Aujourd'hui en souhaitant enfouir, le traitement du dossier devra donc se faire différemment.

Il y a obligation d'enfouir le cuivre afin que la fibre puisse se greffer sur le même dispositif, d'où le maintien des crédits.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DCM-2021-11-5B

5. FINANCES

Décision modificative N°1 / 2021

B. Subventions 2021 – Modification du tableau

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

Il est proposé au Conseil Municipal, après discussion en Commission des Finances et en Municipalité, de modifier le tableau des subventions de l'année 2021 selon les indications sous-mentionnées, à savoir :

| Associations | Subvention ordinaire | Soutien "jeunes licenciés" | Aides ponctuelles | Sous-Total | Aide ponctuelle Exceptionnelle | TOTAL BP 2021 | TOTAL DMI |
|---------------|----------------------|----------------------------|-------------------|------------|--------------------------------|---------------|-----------|
| | BP 2021 | BP 2021 | BP 2021 | | BP 2021 | | |
| CHAC (Hockey) | 200.00 | | | 200.00 | 54.00 | 254.00 | -254.00 |

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, précise que l'association concernée est en sommeil et que les pièces demandées n'ont pas été fournies.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la modification du tableau des subventions 2021, telle que présentée ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DCM-2021-11-6

6. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision Municipale en date du 22 octobre 2021 portant lancement d'une consultation pour la fourniture de fleurs, arbres et arbustes.

Décision Municipale en date du 26 octobre 2021 portant attribution du marché relatif à l'acquisition de petites fournitures électriques. Elles seront commandées auprès CGED pour un montant de 2.769,06 € HT.

Décision Municipale en date du 29 octobre 2021 portant attribution du marché relatif à l'acquisition d'un panneau électronique d'informations. La fourniture et la pose du panneau seront confiées à l'entreprise SMARTlight Europe, 182 Quai GEORGE V, 76600 LE HAVRE pour un montant de 13.300,-€ HT.

Décision Municipale en date du 18 novembre 2021 portant désignation d'un maître d'œuvre pour la rénovation de l'éclairage public à Kientzville. La maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'éclairage public sera confiée à l'entreprise VIALIS, 10 rue des Bonnes Gens, 68000 Colmar pour un montant de 6.450,-€ HT.

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision municipale en date du 26 octobre 2021 relative à la délivrance des concessions accordées au cimetière communal :

| Numéro | Concessionnaire | Type | Durée | Prix |
|--------|-------------------------|-------------------------|--------|-------|
| 1149 | Mme Marthe SOHLER | Renouvellement Tombe | 30 ans | 400 € |
| 1150 | Mme Odile BARTH | Renouvellement Tombe | 30 ans | 250 € |
| 1151 | Mme Paule WERNERT | Renouvellement Tombe | 15 ans | 150 € |
| 1152 | Mme Simone BATZENHOFFER | Renouvellement Tombe | 15 ans | 300 € |
| 1153 | Mme Augustine KAEFFER | Renouvellement Tombe | 15 ans | 150 € |
| 1154 | Mme Christine JEHL | Renouvellement Tombe | 30 ans | 400 € |
| 1155 | M. Claude OBRI | Renouvellement Tombe | 15 ans | 150 € |
| 1156 | Mme Sonia KAVALIAUSKAS | Renouvellement Tombe | 15 ans | 150 € |

Décision municipale en date du 22 novembre 2021 relative à la location de la Maison des Associations à la date suivante :

| Club/Association | Locaux / jour | Prix de la location |
|------------------|---------------|---------------------|
|------------------|---------------|---------------------|

| | | |
|---|--|-----|
| M. Olivier SENGLER Caisse locale centre Alsace Groupama | Salle 4 de la Maison des Associations, réunion, le mardi 30 novembre 2021 | 60€ |
|---|--|-----|

Décision municipale en date du 22 novembre 2021 relative à la location de la salle polyvalente Alphonse HAAG à la date suivante :

| Club/Association | Locaux /jour | Prix de la location |
|---|---|----------------------------|
| Chorale Sainte Cécile | Répétitions théâtrales les 02/12, 06/12, 07/12, 09/12, 14/12, 16/12, 20/12, 21/12, 23/12, 27/12, 28/12 et 30/12 | Gratuit |
| Association Sports Loisirs et Convivialité | Concert de Noël de Virginie SCHAEFFER, le samedi 11 décembre 2021 | Gratuit |

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que quatre déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maîtres BAZAINE Aurélie (01), BATTE David (01) et REISACHER-DECKER Chantal (02) et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

| Numéro d'ordre | Situation du bien | Références cadastrales | Contenance | Nature | Zonage du P.L.U. | Observations particulières |
|-----------------------|--------------------------|--|---|---------------|-------------------------|-----------------------------------|
| 21 R0062 | Lieu-dit Raingasse | Section 26 Parcelle 598/150 | 01 a 95 ca | Non bâti | UB | |
| 21 R0063 | 7 rue de l'Ortenbourg | Section 4 Parcelle 178/46 | 05 a 30 ca | Non bâti | UA | |
| 21 R0064 | 10 rue de l'Alumnat | Section 10 Parcelles 40 +/41 42 78/29 | 02 a 18 ca 66 ca 01 a 53 ca 02 a 78 ca | Bâti | UA et UBj | |
| 21 R0065 | 12 rue de l'Alumnat | Section 10 Parcelle +/41 | 03 a 57 ca | Bâti | UA | |

Le Conseil en prend acte.

DCM-2021-11-7

7. COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

Covid-19 :

- Le Maire rappelle que la 5^{ème} vague est bien engagée. Les chiffres de la journée s'établissent à 574 cas de contamination référencé à J-3, ce qui représente une hausse considérable.

Les chiffres du Bas-Rhin ont dépassé ceux du Haut-Rhin.

Plus inquiétants sont ceux de Lyon qui ont atteints les 1 000, et Marseille qui a dépassé 1 100, ou encore Paris qui approche les 1 300 cas.

La 5^{ème} vague est donc bien là et il y a lieu d'encourager à la 3^{ème} vaccination. Ce rappel est plus qu'utile. Il demande aux élus et à la population de se faire les vecteurs de cette nécessité absolue.

Il rappelle qu'à Sélestat le centre de vaccination a été transféré des Tanzmatten vers le Heyden qui très prochainement ouvrira du lundi au samedi. Le nombre de doses journalier y passera de 200 à 500.

Se pose aujourd'hui la question des manifestations. L'actualité sur le sujet est suivie de près et au jour le jour.

Les écoles appliquent un nouveau protocole depuis le 29 Novembre.

Une réunion de la Municipalité est programmée Jeudi afin de poser une décision au sujet de l'organisation de la fête des aînés prévue le 18 décembre prochain.

Il semble néanmoins clair que la décision sera sans appel et qu'une alternative devra être proposée, d'autant que les hôpitaux commencent à être pris d'assaut.

- Stolpertsteine

Le Maire indique avoir demandé à MM. Hervé DISTEL et Hubert GUIOT de mener un groupe de travail pour faire aboutir le projet soumis au Conseil récemment. M. WOHRLE, Président de l'Association "Stolpersteine France" ayant repris contact, une première rencontre sera organisée prochainement.

Il rappelle que la prudence est de rigueur en matière sanitaire et réitère ses félicitations aux élus du Conseil Municipal des Enfants aussi qu'à M. Georges KREBS, comme indiqué en introduction.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire :

- Rappelle que Scherwiller accueillera un concert des Noëlies le 17 décembre prochain à 20h à l'Église Saints Pierre et Paul.

- Il tient à adresser ses remerciements aux ouvriers municipaux qui se sont tous investis dans la création de décorations de Noël que la population a pu découvrir récemment.

La crèche a été agrandie, de nouveaux sujets en bois ont été découpés et peints et de magnifiques sapins ont été installés au Centre.

Malgré les remarques désobligeantes de certains élus, ceux-ci font l'unanimité auprès des habitants.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :

-Tient également à souligner l'initiative des employés et relève en outre l'investissement du citoyen M. Paul HEINRICH qui a peint les grands sujets en bois.

La Mairie dispose également d'un très beau sapin.

- Elle remercie les membres du Conseil et du CCAS qui ont participé à la collecte de la Banque Alimentaire ainsi que les Ecoles et l'épicerie Maïté.

La collecte était moindre que les années passées et une réflexion sera menée pour relancer l'opération en 2022.

- L'opération de collecte des boîtes de Noël a été réitérée et celles-ci peuvent être déposées en Mairie.

DCM-2021-11-8

8. VŒUX-DIVERS

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire :

Propose à M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, de présenter le projet de fenêtres de Noël lancé dans le dernier Dorf'Brief. L'objectif était de créer un parcours en promenade dans le village pour retrouver des décors.

M. DISTEL, indique aux élus que l'idée d'un calendrier en fenêtres de l'avent à créer dans le village a connu un démarrage timide.

Les inscrits s'engagent à créer une décoration dont l'adresse est dévoilée un jour J avec sa photo publiée.

Au moment de la réunion organisée en Mairie avec Mme Gwenaëlle RUHLMANN, seuls 4 ou 5 participants s'étaient inscrits. Une relance a été faite via WhatsApp et le Stammtisch pour tenter de trouver toutes les dates du 1^{er} au 24. M. DISTEL, précise que cela a fonctionné et que tous les numéros devraient être pourvus.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal :

Communique diverses informations concernant les tarifs arrêtés par le SMICTOM pour 2022. Ceux-ci augmenteront de 2%, ce qui est tout de même en dessous de l'inflation prévisionnelle.

Concrètement, il s'agit d'une augmentation comprise entre 4 et 77,- € selon la taille de la poubelle utilisée.

Il rappelle que le tarif est lié à une redevance fixe et non indexée.

Concernant les levées, leur nombre intégré dans la redevance de base reste identique.

Les raisons de cette augmentation sont la hausse des taxes de l'Etat donc la TGAP, les coûts des énergies et la hausse des prix du carburant.

Il précise que conformément aux informations communiquées lors des séances précédentes certaines matières premières se portent bien. Leur impact n'est toutefois pas suffisant pour réduire cette hausse d'autant qu'en 2022 le SMICTOM projette la rénovation du Centre de Tri et que fin 2022 est programmée la fermeture du CSDND de Châtenois impliquant des charges supplémentaires à l'établissement.

Concernant les biodéchets, environ 42 000 usagers sont impliqués ce qui représente également un coût d'environ 180 000,- €/an pour la mise à disposition des sacs.

Le SMICTOM a cependant maintenu la gratuité de ces sacs pour 2022.

Ceci amène donc à la réflexion sur le compostage à relancer puisque gratuit.

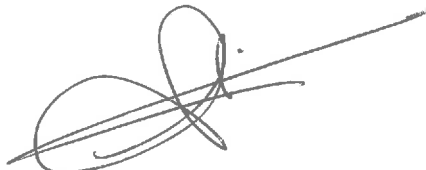
Concernant les textiles, la 5^{ème} Collecte a été lancée. M. WAEGELL précise que sur le périmètre du SMICTOM et selon estimation, 90% des textiles sont collectés ce qui est très performant. Concernant l'Alsace ce niveau est approché.

En comparant avec les chiffres du restant du territoire français qui est de 39%, nous sommes donc un très bon élément dans ce domaine comme pour d'autres secteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire souhaite à ses collègues ainsi qu'au public encore présents de belles fêtes de fin d'année.

Karine VOGELEISEN
Secrétaire



Olivier SOHLER
Maire

